

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



4d. REGLEMENT GRAPHIQUE SUR LE CENTRE DE VIE (1/3.500e)

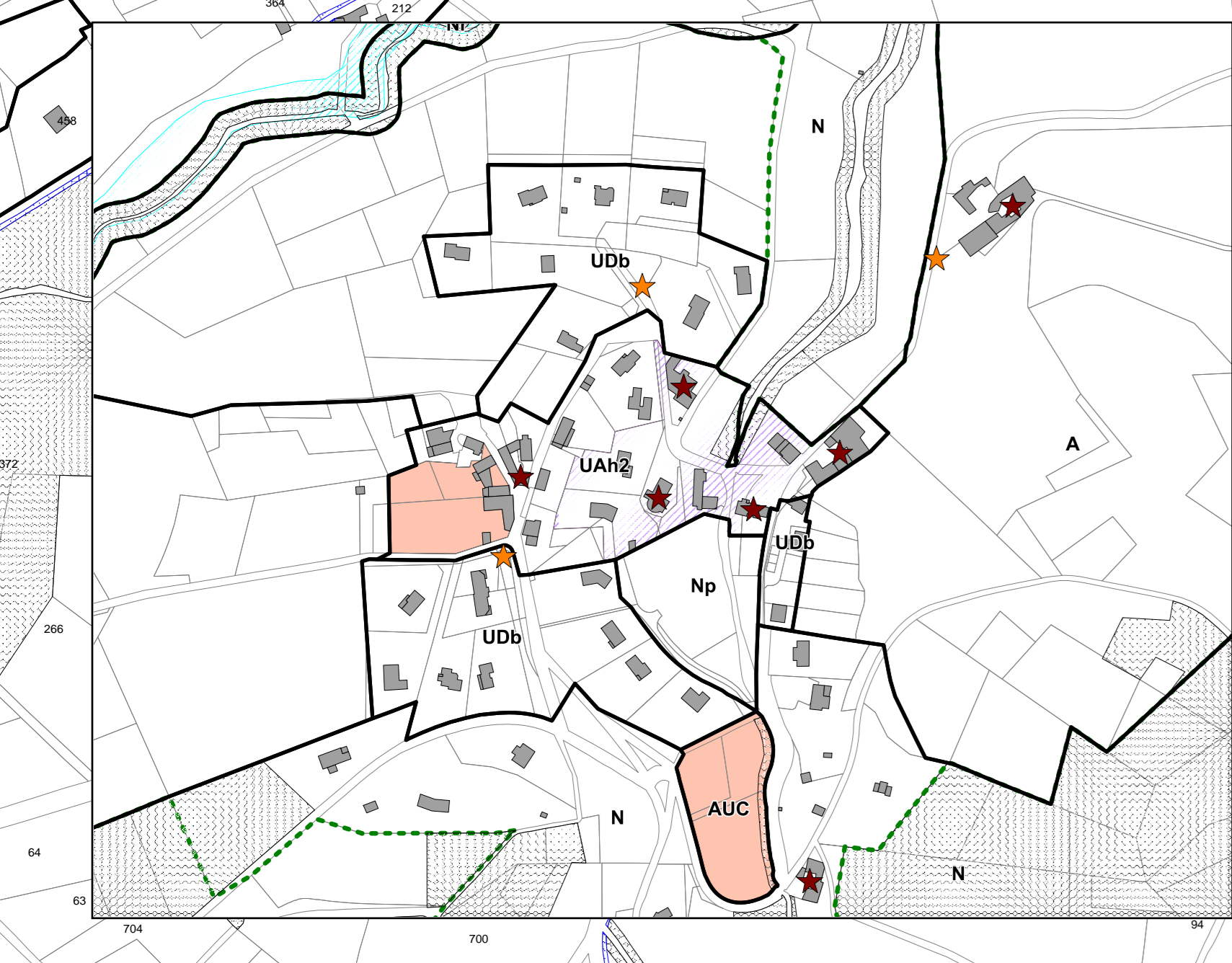

Dates :

Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par DCM du 21/10/2013
Mises à jour n°1 à n°4 du PLU par Arrêtés de M le Maire du 09/12/2013
Révision allégée n°1 du PLU approuvée par DCM du 16/07/2018
Modification de droit commun n°1 approuvée par DCM du 16/07/2018
Modification simplifiée n°1 approuvée par DCM du 21/10/2019
Mise à jour n°5 du PLU par Arrêtés de M le Maire du 07/10/2020
Révision allégée n°2 approuvée par DCM du 19/02/2024
Modification de droit commun n°2 approuvée par DCM du 19/02/2024
Révision générale des 2 PLU de Vaugneray et Saint-Laurent-de-Vaux prescrite par DCM du 19/02/2024
Dossier de révision générale arrêté par DCM du 16/06/2025

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT POUR ARRET - 16/06/2025

POULAIN URBANISME CONSEIL
78 bd Marx Dormoy, 53300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com



- Zones et secteurs du PLU
- Élément pouvant changer de destination
- Patrimoine bâti (L151-19 CU)
- Petit élément patrimonial (L151-19 CU)
- Site à protéger pour des motifs d'ordre écologique : Arbre isolé (L151-23 CU)
- Site à protéger pour des motifs d'ordre écologique : Mare temporaire (L151-23 CU)
- Vue paysagère patrimoniale (L151-19 CU)
- Espace Boisé Classé
- Zone inondable
- Emplacement réservé
- Espace Paysager inconstructible (L151-19 CU)
- Corridor écologique TVB
- Secteur à orientation d'aménagement
- Secteur de développement commercial R151-37-4 du CU

